

PHASE III : ETUDES DES RESSOURCES POTENTIELLES

☞ **Objectifs : Evaluer les ressources d'eau mobilisables en prenant en compte les économies d'eau possibles et l'impact de leur exploitation sur le milieu naturel y compris en période critique (sécheresse..)**

- Une présentation sous forme de mémoire explicatif, de tableaux comparatifs et de plans

III - 1 EVALUATION DES RESSOURCES EN EAU MOBILISABLES

Le chargé d'études évaluera les potentialités en eau mobilisable en se référant aux études hydrogéologiques existantes et en analysant les possibilités de transfert depuis les infrastructures de proximité.

III - 1.1 REFLEXION SUR LES ECONOMIES D'EAU POTABLE

Le bureau d'études fera une analyse des possibilités d'économie d'eau potable afin de limiter le besoin de développer de nouvelles ressources

- Objectif de rendement à atteindre ;
- Sensibilisation des abonnés ;
- Analyse des utilisations d'eau potable qui pourraient être orientées vers d'autres types de ressources (espace vert, incendie, industriel...) sans nuire à la sécurité du réseau (retour d'eau par exemple).

III - 1.2 AUGMENTATION DU PRELEVEMENT EXISTANT

Le bureau d'études fera une analyse des possibilités d'augmentation du prélèvement existant :

- une estimation des augmentations de prélèvement envisageables;
- un descriptif des investigations complémentaires à mener ;
- un descriptif des démarches réglementaires à mener ;
- une estimation et un phasage de ces investigations et études

Il étudiera l'impact sur le milieu de cette augmentation de prélèvement conformément à la [fiche 10](#)

III - 1.3 INTERCONNEXION

Le bureau d'études fera une analyse des possibilités d'interconnexion avec des collectivités limitrophes. Pour chacune de ces possibilités, il donnera :

- un plan des interconnexions possibles,
- une estimation des volumes disponibles,
- un descriptif des aménagements à prévoir,
- un descriptif des démarches à mener et des conventions à établir.

III - 1.4 NOUVELLES RESSOURCES

En se rapprochant des services du Conseil Général et en faisant une synthèse des études sur le secteur concerné par la collectivité, le bureau d'étude devra réaliser :

- un plan des zones favorables à la recherche en eau ;
- une estimation du potentiel quantitatif et qualitatif de ces nouvelles ressources et de leur vulnérabilité ;
- un descriptif des investigations et études complémentaires à mener ;
- un descriptif des démarches réglementaires à mener ;
- une estimation et un phasage de ces investigations et études

Il étudiera l'impact sur le milieu de ces nouvelles ressources conformément à la [fiche 10](#)